

Dans la Région

A LILLE Les Méaventures DU FAUX OFFICIER ESCROC

SEPTIEME ROUSSELOT, ANCIEN ELEVE DES FRERES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE, A ETE INTERROGE HIER PAR M. DELALE.

IL A DONNE AU MAGISTRAT INSTRUCTEUR D'INTERESSANTS DETAILS SUR SON EXISTENCE PLUTOT MOUVEMENTEE.

Nous avons relaté, en son temps, l'arrestation du sieur Septime Rousselet, 35 ans, architecte à La Rochelle, qui se faisait passer pour un officier du Génie attaché à l'Etat-Major.

C'est à son sujet que cet individu s'était présenté chargé de mission, passa plusieurs semaines en cette qualité, avec un entrepreneur de Dombasle, M. Denis Mallet, par qui il voulait se faire verser une somme de 40.000 francs, à titre de cautionnement.

Arrêté par la brigade mobile sur les quais de la gare de Lille, Rousselet passa deux heures à M. Weiler, commissaire divisionnaire, en ce qui concernait sa tentative d'escroquerie. Il fallut toutefois de longues interrogatoires pour le décider à donner sa véritable identité.

Encouragé à la Maison d'arrêt, après avoir été entendu commodément par M. Delalé, juge d'instruction, chargé de cette affaire, l'escroc fut invité à faire choix d'un avocat.

C'est à M. Balaurov qu'il a confié le soin de présenter sa défense.

ROUSSELOT, CHEZ LES FRERES
Interrogé toute la matinée d'hier par M. Delalé, en présence de son défenseur, Rousselet a fait au magistrat instructeur les déclarations suivantes :

« J'ai accompli, à-dit-il, mes études complètes chez les Frères de la Doctrine chrétienne à La Rochelle. Le 16 août 1895, je suis devenu l'élève de M. Cotton, architecte. En 1900, j'obtins un quatrième prix au concours international ouvert à la Préfecture de Lyon, pour la recherche du meilleur projet d'habitation ouvrière à bon marché.

En 1906, j'ai pris part en collaboration avec M. Cotton au grand concours international d'architecture, ouvert à Milan, par le gouvernement italien, également pour le meilleur projet d'habitation à bon marché. J'ai obtenu ex-æquo avec M. Cotton le premier prix et les 2000 francs d'objets d'art offerts par le roi.

En 1908, je fus admis en qualité d'architecte au Salon des Artistes français du Grand Palais et à la Société Nationale des Architectes de France. Le même jour, j'étais nommé officier du Nichem Mikar.

Entre temps j'obtiens ma libération du service militaire, que j'accomplis à La Rochelle au 14e bataillon d'artillerie à pied et que j'eus terminé en juillet 1908. Je fus réformé en effet, dans le mois suivant l'accomplissement de « mon temps » pour une maladie de cœur.

LES AVATARS D'UN ARCHITECTE
« Retenu dans mes foyers, j'ai fondé des sociétés de préparation militaire et je ne crois pas me vanter en disant que je jouissais dans la région d'une très grande popularité (ri).

« Mais je me créai des rivalités en raison de l'existence d'autres sociétés similaires. C'est ainsi qu'en 1900, j'eus des difficultés avec un conseiller municipal de La Rochelle M. X... qui mena contre moi une campagne calomnieuse.

« Un beau jour je rencontrai l'homme de paille de M. X... et le giflai. Cela me valut 50 francs d'amende.

« Par la suite, sur une dénonciation de M. X... j'ai été condamné à trois mois de prison pour infraction à la police des chemins de fer, dans les circonstances suivantes :

« En ma qualité de secrétaire général des sociétés de préparation militaire de La Rochelle, je disposais de feuilles de réduction de parcours à prix réduits sur les chemins de fer, mais les feuilles en question ne pouvaient être utilisées que pour des voyages en vue de concours de préparation militaire. Or, j'avais eu le tort d'établir une de ces feuilles, d'accord avec M. X... pour un voyage d'affaires devant lui profiter.

« Cependant, c'est M. X... qui dénonça le fait. Il fut d'ailleurs poursuivi en même temps que moi et condamné également.

« Ces divers incidents ayant rendu ma situation impossible à La Rochelle, je songeai à utiliser les succès professionnels que j'avais obtenus, pour me créer par ailleurs une situation.

DEPART POUR L'ITALIE.
Le 16 juillet 1912, Rousselet partait pour l'Italie. En arrivant dans ce pays, il fut présenté à un sieur C... qui lui dit être le mandataire du maire de La Spezia, l'architecte se rendit dans cette ville où il fut logé et conféra avec le maire. De fait en effet, Rousselet obtint la direction des travaux d'agrandissement de la ville évalués à huit millions. Il s'agissait notamment de cons-

truire outre de nouvelles voies, un hôpital, un orphelinat, une école, un abattoir, etc... Sur ces travaux, l'architecte obtint 2 1/2 d'honoraires.

En février dernier, le maire de La Spezia dut démissionner : le nouveau maire ratifia les conventions établies par son prédécesseur. A ce moment, le sieur C... dont il est parlé plus haut, persuada Rousselet de constituer une société d'entreprise, en nom collectif dont il serait l'administrateur délégué et notre compatriote, l'architecte, cela dans le but de pouvoir mener à bien les travaux qui lui étaient confiés, Rousselet adopta ce projet.

IL FAUT PENSER A SES AMIS
La première pensée de Rousselet fut de faire participer son maître, M. Cotton, aux bénéfices que devait certainement réaliser la société. Il lui écrivit à ce sujet et reçut une réponse affirmative.

Bref, M. Cotton fit un premier versement de 60.000 francs, à titre de cautionnement provisoire. Un peu plus tard, il versait dans une banque italienne une seconde somme s'élevant à 37.000 francs.

Mais il arriva que le sieur C... abusant de ses fonctions — parait-il — s'appropriant sur l'actif de la société et pour ses besoins personnels 4.800 francs. Ceci lui valut son exclusion de ladite société. Il fut remplacé par M. Cotton qui commença la construction de l'hôpital.

Cependant, à la suite de ces histoires, et pour des raisons des plus diverses, les conditions de paiement des travaux furent complètement changées. C'est ainsi qu'au lieu de 40.000 francs par an, il fut décidé que les travaux seraient payés au fur et à mesure. Par la suite, la municipalité de la ville de La Spezia déclara qu'elle se libérerait à cet égard en deux annuités. C'était à prendre ou à laisser. Rousselet et consorts acceptèrent, faisant contre mauvaise fortune bon cœur.

Le plus touché par cette nouvelle situation, était certes M. Cotton qui, pour sa part, avait les 97.000 francs versés par lui à l'actif de la société, avait... se basant sur les premières conditions établies — un contrat de hypothèque pour pareille somme, remboursable en totalité dans les trois mois qui suivraient.

Rousselet décliné — c'est lui qui le dit — d'avoir entraîné son meilleur ami dans une affaire aussi onéreuse, résolut de chercher des fonds, afin que M. Cotton ne soit point l'objet de poursuites à l'étranger. Il se dit :

« C'est alors que l'idée de l'escroquerie que l'on connaît, lui vint. Il n'en fit part à personne et se rendit en France pour mettre ses projets à exécution. A ce sujet, Rousselet a passé à M. Delalé les aveux les plus complets. Il se défend toutefois très énergiquement d'avoir voulu faire d'autres dupes que M. Mallet.

L'ATTITUDE DE L'INCULPE
Il va sans dire que le régime de la Maison d'arrêt déplaît infiniment au fils de famille qu'est Rousselet. Son captivité lui semble très dure et il ne peut s'empêcher de se plaindre de son sort. Il a été vu plusieurs fois à la visite à peu près quotidiennement.

Le prisonnier qui change facilement de conversation, entretient volontiers ceux qui veulent bien l'écouter, du temps où il faisait défaut à La Rochelle des sociétés de préparation militaire. C'est alors de grands gestes, de grands mots et aussi de nobles pensées que malheureusement pour lui il ne sut pas mettre en pratique.

Il n'a pas perdu cependant tout espoir de recouvrer un moment sa liberté. Roulé en effet, compte le demander bientôt à M. Delalé contre une forte caution — on parle de 50.000 francs — que verserait sa famille.

Il pourrait alors, espérait-il, se rendre à nouveau en Italie pour reprendre la suite de ses travaux et malheureusement interrompus.

L'avenir nous apprendra quelle suite sera donnée à ces beaux projets.

A Dunkerque
Les achats de chevaux pour l'Allemagne

Un certain nombre de rabatteurs s'est jeté sur les communes environnant Dunkerque, Bourbourg, Bergues, Gravelines, Hondschote et Biere.

Grand « Mille Brughe » et petit « Mille Brughe » ont été particulièrement visités. Beaucoup de chevaux très jeunes ont été achetés à des prix très forts et dirigés vers la frontière.

La rafle est ainsi faite dans nos contrées sur une très grande échelle et nos campagnes ne restent pour longtemps en possession que de chevaux très âgés, impropres au service de remonte.

Ces acheteurs qui se débattaient en se servant d'hommes de paille très bien rétribués ont été démasqués, mais malheureusement trop tard. Et cette manœuvre de la part de maquisards dont la nationalité est Allemande n'a pas laissé d'ébranler nos braves compatriotes.

A Bollezele
Mœurs cléricales

UN MAIRE « BIEN-PENSANT » ET UN CURE « SEN-BOUCHENT » PENDANT LA MESSE

Un incident est survenu, dimanche dernier, à l'église de Bollezele (Nord), pendant la messe.

« Bien ! dit le vice-amiral froidement. C'est à peu de chose près ce que je soupçonnais... »

Il ajouta :
« Donc, mon frère n'est pas encore recherché par la police... mais, comme les collègues qu'il employait, ceux du moins qui sont encore vos mains, ne manqueraient pas de donner son nom... et pour lâcher de se décharger eux-mêmes, l'empressement de dire que lui travaillait, les poursuites contre le comte de Lestrange ne sont plus qu'un affaire de jours.

D'ailleurs, si s'en rend bien compte... Il se doute de cela, puisqu'il a pris les devants et qu'il est en fuite... qu'il a caché... »

« Je me cris redressé chez lui, et n'ai pu le voir ; personne ne sait ce qu'il est devenu, ni chez lui, ni au cercle où il passait ses nuits à perdre stupidement son argent... et celui qui ne lui appartenait pas.

« Il se fit un silence pendant lequel les deux hommes pensèrent, érudiment, hésitant à se dire ce qu'ils avaient sur le cœur.

« Enfin, le vice-amiral de Lestrange, après un effort lui, certainement, lui confia brusquement, demanda au brigadier :
« J'ai encore quelque chose à apprendre de vous, le vice-amiral dit-il très grave... est-ce sur ce point, je vous demande, je vous prie de me répondre avec une absolue franchise. Il y va de mon repos, de mon honneur.

« Je me le jure que vous m'en direz la vérité, que vous répondrez à mes questions.

« J'aime mieux ne pas m'engager par serment.

« Je vous le demande.

« Amiral, je vous prie de vous contenter de ma parole... et de ne point persister pour me faire jurer.

« Un contraire, brigadier Raymond, au contraire... Comme je suis venu pour des questions auxquelles il vous paraît ré-

Le curé, M. Bellangé, au cours de son sermon, fait allusion à la gestion de M. Albert Dehaene, maire, concernant la calésoie aux granges-fêtes latiniennes, le calésoie religieux, se leva et riposta en disant que c'était des mensonges.

M. Bécouze, conseiller municipal, se leva également et ajouta : « Vous n'êtes venu à Bollezele que pour semer la discorde... »

M. Dehaene et Bécouze quittèrent ensuite l'église, aux applaudissements d'une grande partie des assistants, qui les suivirent aux cris de : « Vive monsieur le maire ! »

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du samedi 28 juin
Fabrication et émission de fausse monnaie à Lens

L'accusé est le nommé Charles Marchal, âgé de 26 ans, camelot, demeurant à Lens.

ACTE D'ACCUSATION
Le 23 novembre dernier, vers sept heures du soir, deux individus se présentèrent successivement dans trois estaminets de Lens où ils se firent servir des consommations d'un prix modique qu'ils payèrent avec des pièces fausses de cinq francs. L'un des cabaretières, le sieur Lambert, s'aperçut très vite de la manœuvre dont il venait d'être victime et alla porter plainte au commissariat. Le lendemain matin, l'agent de police qui procédait à l'enquête le rencontra, alors qu'il était accompagné de deux sous-plaignants, l'inculpé Marchal qui, formellement reconnu par les cabaretières, fut arrêté sur-le-champ.

Cet individu est un anarchiste militant qui a exercé différents métiers et qui, après avoir exploité pendant un certain temps un jeu de hasard, se dit aujourd'hui camelot pour expérimenter les nombreux déplacements auxquels il se livre.

La commission Marchal avait pris à Lens le faux état civil d'un nommé Roosen Jean-Baptiste, anarchiste notoire, plusieurs fois condamné, avec qui il était en relations suivies et qui lui avait certainement prêté les pièces devant égarer la justice sur sa véritable identité.

Marchal a été reconnu formellement par les cabaretières chez qui il a écopé ces pièces.

La commission Marchal avait pris à Lens le faux état civil d'un nommé Roosen Jean-Baptiste, anarchiste notoire, plusieurs fois condamné, avec qui il était en relations suivies et qui lui avait certainement prêté les pièces devant égarer la justice sur sa véritable identité.

Après des recherches longues et difficiles, le magistrat instructeur réussit à découvrir que l'individu qui se faisait appeler Roosen n'était autre qu'un nommé Percin Armand, sujet belge, anarchiste dangereux, expulsé de France, chassé de l'armée belge et déjà condamné en Belgique pour contrefaçon de monnaie. Cet individu n'a pu être retrouvé. Les deux inculpés sont mal notés : Percin, expulsé de France, a été condamné en Belgique pour émission de fausse monnaie ; Marchal, anarchiste militant, a encouru cinq condamnations dont une, à trois mois d'emprisonnement, pour abus de confiance.

LES DEBATS
M. LE PRESIDENT. — Marchal, vous êtes accusé d'avoir fabriqué des pièces de 5 francs, vous êtes aussi poursuivi pour émission de fausses pièces, sachant quelles étaient fausses. L'accusé ne répond pas.

Huit témoins sont appelés dans cette affaire. Ce sont : MM. Pédier, commissaire de police à Lens ; Malengro, agent de police à Lens ; Denguerville Louis, cabaretier à Lens ; Gombert Ernest, femme Lombré, 39 ans, cuisinière à Lens ; Fratin Richard, femme Marie, 20 ans, cabaretière à Lens ; Willemet César, 38 ans, entrepreneur à Hénin-Liétard ; et Bonn Albert, directeur du laboratoire municipal de Lille.

L'accusé nie avec énergie être un faux-monnayeur ; il discute d'une façon fort vive avec M. le commissaire Pédier au sujet de sa déposition.

L'agent Malengro vient rendre compte à MM. les jurés de l'arrestation de Marchal. Les autres témoins ne font que confirmer leurs dépositions devant le juge d'instruction.

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE
Dans un énergique réquisitoire, M. Legallier-Fonteny réclame contre l'accusé un verdict de culpabilité.

M. Ledercy, défenseur de Marchal, dans une admirable plaidoirie, réclame de MM. les jurés un verdict négatif.

LE VERDICT
Le jury ayant répondu négativement aux questions qui lui étaient posées, la Cour acquitte Marchal.

Marchal serre la main de son avocat en le remerciant.

DEUXIEME AFFAIRE
Attentat aux meurs à Carvin

L'accusé est le nommé Calixte Eroutart, âgé de 68 ans, journalier à Carvin.

Calixte Eroutart est reconnu coupable avec circonstances atténuantes. La Cour, après en avoir délibéré, le condamne à un an de prison.

FIN DE LA SESSION
M. le président remercie MM. les jurés du concours qu'il ont apporté à la justice et déclare close la session du deuxième trimestre de l'année 1913.

Splendide fête franco-espagnole

INQUANTE-TROIS BIPLANS ET MONOPLANS MILITAIRES ET TREIZE AVIONS CIVILS Y ONT PRIE PART.

Paris, 28 juin. — Le Comité des Fêtes franco-espagnoles avait organisé pour cet après-midi une grande fête aérienne qui a eu lieu à l'aérodrome de Villacoublay.

La fête, tant par le nombre des envolées que par la qualité des aviateurs, a obtenu le plus grand succès.

Des quatre heures de l'après-midi, 65 appareils, dont 53 biplans et monoplans militaires et 12 avions civils, étaient alignés sur l'aérodrome.

Pour la circonstance, les hangars avaient été décorés de drapeaux français et espagnols et au-dessus de chaque porte donnant accès à l'aérodrome, on avait dressé un monoplan enroulé aux couleurs des deux pays.

Les délégués espagnols, au nombre d'une dizaine, ont été reçus par le général Hirschauer, le colonel Boutaux, le préfet de Seine-et-Oise, MM. Mascaraud, Barbier, Lourties, Stuaux, Maucour, et Steeg, député, ancien ministre.

Sous la conduite du général Hirschauer, les délégués ont été reçus par le général Hirschauer, les délégués ont été reçus par le général Hirschauer, les délégués ont été reçus par le général Hirschauer.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

Le 30, la visite était terminée et le commandant de l'aérodrome donnait l'ordre de départ.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le crime de St-Romain

LE MEURTRE SERAIT UN GAMIN DE 13 ANS. — L'ETAT DE LA VICTIME EST TRES GRAVE

Macon, 28 juin. — La victime de la tentative d'assassinat commise hier soir à St-Romain sous Gourdon, et dont nous avons parlé hier en dernière heure, est Mme veuve Turpin, âgée de 80 ans.

Mme Turpin, qui habite seule, vit dans un petit logement au-dessus d'un atelier d'écolier, qui lui raconte qu'il était en train de pêcher dans les environs et la pria de lui donner un verre d'eau.

L'écolier acquiesça et l'enfant se mit à causer. Il raconta qu'il se nommait Dufour et qu'il habitait St-Vallier. Puis il dit que c'était son second verre d'eau. En même temps, il s'assura qu'il n'y avait personne dans les environs, ferma brusquement la porte et, au moment où la pauvre femme lui tendait un verre, s'empara d'un énorme gourdin dont il frappa Mme Turpin à la tête par deux fois.

Aux cris de la victime, le gamin prit la fuite.

Les premiers résultats de l'enquête font croire que le criminel serait le jeune Langre, de St-Vallier, qui a disparu depuis deux jours. Il y a bien à St-Vallier un jeune gamin qui se nomme Dufour, mais celui-ci n'est pas absent du domicile de ses parents.

L'état de Mme Turpin est très grave. La pauvre femme porte une grave blessure au crâne.

Les médecins, étant donné le grand âge de la victime, redoutent les suites de la commotion cérébrale qu'elle a éprouvée.

Les démêlés judiciaires du ménage d'Orléans

Bruxelles, 28 juin. — M. Wiener, avocat de la duchesse d'Orléans, a demandé aujourd'hui au président du tribunal civil de fixer une date rapprochée pour les débats du procès, « non, a-t-il dit, en raison de l'urgence de la pension alimentaire réclamée par la duchesse, mais à cause d'une communication faite à la presse par les avocats du duc d'Orléans ».

Les avocats du duc ont répondu que des indiscrétions ont été commises de part et d'autre.

M. Wiener a alors demandé que le secrétariat du duc d'Orléans renonce, dans un but d'impartialité, à discuter devant le tribunal, tant qu'il ne sera pas plaidé.

Le président du tribunal a donné acte aux deux parties de leurs protestations, et il a déclaré que le procès serait jugé dans la première semaine de novembre prochain.

La grève des chauffeurs

Paris, 28 juin. — Le préfet de police a prescrit de remettre en liberté tous les chauffeurs et cochers arrêtés aujourd'hui pour fausse grève, à condition toutefois qu'il ne s'agisse pas de délits importants.

L'application de la nouvelle loi militaire EN ALLEMAGNE

Berlin, 28 juin. — Le « Courrier de la Bourse » dit que l'administration militaire se prépare à travailler fébrilement pendant tout l'été pour appliquer la loi militaire qui va être votée par le Reichstag. Il ajoute que les plans de mobilisation seront réduits par une liste de mutations tellement importante qu'il faudra refondre l'annuaire de l'armée active.

Dans les milieux militaires, on s'attend à ce que le ministre de la guerre revoie vers le mois d'octobre un poste d'inspecteur général de l'armée.

LE CRIME DES GRANGES-DUCROS

Saint-Etienne, 28 juin. — M. Faucher, chef de la Sûreté, a interrogé aujourd'hui Mlle Cambacabade, au sujet de l'assassinat de M. Guiller, propriétaire aux Granges-Ducros, crime qui remonte à plus d'un mois.

Après avoir tout d'abord affirmé son ignorance, Mlle Cambacabade a déclaré que le meurtre avait été commis par son assaut, son nommé Trémeau, accompagné des nommés Pichon et Gachet.

Deux témoins ont confirmé cette accusation.

Ces trois individus, qui avaient été arrêtés peu après le crime, ont toujours nié en être les auteurs.

LA TERRE TREMBLE EN ALGERIE

Constantine, 28 juin. — Une violente secousse sismique a été ressentie la nuit dernière à Ain-Smara. Une vive panique s'est emparée de la population.

L'Epargne publique et l'Etat

UNE COMMISSION A ETUDIE HIER LES MODIFICATIONS NECESSAIRES A RENDRE PLUS EFFICACE LA PROTECTION DE L'EPARGNE

Paris, 28 juin. — La commission chargée par le décret du 24 mai 1913 d'étudier les modifications à apporter dans la législation actuelle pour rendre plus efficace la protection de l'épargne publique s'est réunie aujourd'hui au ministère du travail sous la présidence de M. Henri Chéron.

Après avoir rappelé comment fonctionnent à l'heure actuelle le contrôle des divers organismes soumis aux lois de 1898, 1905 et 1907, le ministre a insisté sur les lacunes que présentent ces diverses législations et sur la nécessité de les compléter.

Il a dit toute l'importance que le gouvernement attache à cette question.

La discussion s'est aussitôt engagée et la commission a chargé chacun de ses membres d'un rapport distinct.

Elle délibérera en premier lieu sur le régime des sociétés de capitalisation.

La Conquête de l'Air

DIFFICILE ATTERRISSAGE DU DIRIGEABLE « LE TEMPS »

Versailles, 28 juin. — Ce matin, à onze heures et demie, le dirigeable « Le Temps », qui était sorti en compagnie du dirigeable « Commanche », a eu une panne de moteur tellement prolongée que, malgré la violence du vent, force fut à l'équipage d'atterrir. L'atterrissage s'est effectué au Parc Goddon-Bennet, dans d'assez mauvaises conditions : le dirigeable a eu ses cellules d'arrière et ses gouvernails mis complètement hors d'usage.

Un vapeur-citerne éclate

3 MORTS, 6 BLESSES, 12 DISPARUS
New-York, 28 juin. — Le vapeur-citerne « Mohawk », qui avait son plein de pétrole, a éclaté hier dans le port de New-York.

On a réussi à faire aborder le vapeur, mais on le considère comme tout à fait perdu.

Trois hommes de l'équipage ont été tués et 6 blessés et 12 manquants.

La Société Alsacienne de la Paix

Strasbourg, 28 juin. — La société alsacienne de la Paix a tenu hier soir sa séance constitutive dans un café de la ville.

Un non-dit comité provisoire, qui s'était formé dans le courant de ces derniers mois, M. Jacques Schumberger, de Guebwiller, souhaitait la bienvenue aux assistants.

L'assemblée procéda à la nomination d'un comité général et du président. M. Jacques Schumberger se déclara prêt à accepter les fonctions de président qui lui furent offertes et prit tous les membres de la société de la soutenir dans l'œuvre entreprise.

L'assemblée prit en outre la décision de se joindre à la société allemande de la Paix, dont le siège est à Stuttgart.

La société adresse, d'autre part, un appel à la population d'Alsace-Lorraine dans lequel elle rappelle les maux que la guerre apporte avec soi, non seulement pour le vaincu, mais aussi pour le vainqueur.

Dans l'Armée

Paris, 28 juin. — M. Bornaert, lieutenant colonel d'infanterie hors cadre, sous-chef d'état-major au 1er corps, est nommé chef de l'état-major de ce corps.

M. de Lardoux, lieutenant-colonel au 101e d'infanterie, est nommé sous-chef d'état-major du 1er corps.

M. Taffin, colonel au 1er régiment d'infanterie, est inscrit d'office au tableau de concours pour officier de la Lég